

**CONCOURS PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE
D'INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES
SESSION 2022**

**ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ
Durée: 5 heures -Coefficient:6**

NOTE ADMINISTRATIVE

PROPOSITION DE CORRIGE

SUJET

Vous êtes inspecteur (trice) principal(e) dans une Direction départementale des finances publiques.

Votre Directeur va participer à une réunion organisée par le Préfet du département sur la thématique de croissance, la compétitivité et l'emploi et les mesures prises par le gouvernement dans ce cadre.

Dans ce contexte, il vous demande de lui rédiger une note sur le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Il souhaite également que votre note formule des propositions par lesquelles la DDFIP doit participer à la mise en place de ce pacte (1).

Observations: Rédigée dans le cadre de la liberté pédagogique, cette proposition de corrigé n'a pas vocation d'être un corrigé officiel ni l'unique. D'autres professeurs et formateurs peuvent proposer des corrigés différents et acceptables, lorsqu'il sont conformes aux exigences de la méthodologie de la note administrative et aux ententes du jury. Le dossier documentaire utilisé est celui de l'École nationale des finances publiques.

(1) Source : Support documentaire ENFIP, DGFI 2017

Direction xxxxxxxxxxxx
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Date XX / XX / 2022

Affaire suivie par xxxxxxxxxxxx
mail.....
Tel

Mme(Mr) le Directeur xxxxxx
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Ref : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

**Objet: Note sur le pacte national pour la croissance
la compétitivité et l'emploi et réflexions sur la façon
dont la DDFIP doit participer à la mise en place de
ce dispositif**

**Objet: Note sur le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi et réflexions
sur la façon dont la DDFIP doit participer à la mise en place de ce dispositif**

L'accessibilité à l'emploi dans un contexte de ralentissement de la croissance économique préoccupe le Gouvernement. Par les discours du Premier ministre du 6 novembre 2012 sur le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et du Ministre de l'économie et des finances du 17 octobre 2012 pour le lancement de la Banque publique d'investissement, le gouvernement entend rétablir la croissance et l'emploi. Il agit sur le levier de compétitivité des entreprises pour y parvenir. Depuis quelques années, la croissance économique est affectée en France par la perte de compétitivité de son industrie. Pour soutenir la croissance, les pays de l'OCDE ont retenu entre autres stratégies, le soutien de la recherche et développement.

Or en 2010, bien que la France soit parmi les pays les plus actifs de l'OCDE en la matière, la dépense recherche et développement de ses entreprises ne représente que 1,4 % de son PIB, malgré son pacte national de croissance, de compétitivité et de l'emploi. Ses emplois du secteur industriel sont également en dégradation continue; dès lors, comment se caractérise ce pacte et par quelles actions la DDFIP peut-elle participer à sa mise en place ?

Si le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi (**PNCE**) suscite des actions gouvernementales multiples (I), son aboutissement peut intervenir par des actions opérationnelles diversifiées de la DDFIP (II).

I / Un PNCE suscitant des actions gouvernementales multiples

Pour relancer la croissance, la compétitivité et l'emploi du secteur industriel, le gouvernement a préalablement mobilisé des actions d'identification des causes de ces situations (A), pour définir ensuite des leviers multiples sur lesquels il a porté son engagement (B).

A/ L'identification des causes du recul de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi

Le gouvernement a préalablement identifié plusieurs causes; le décrochage de l'industrie française et son manque de spécialisation internationale sectorielle, la perte de parts de marché considérables à l'exportation, la capacité technique des concurrents, notamment la Chine et la Corée du Sud, l'innovation et la formation mal articulées avec l'industrie, la faiblesse des dépenses en recherche et développement, la faible solidarité du tissu industriel entre grandes industries qui réalisent une part croissante de leurs activités à l'étranger en évitant des coûts élevés en France et les PME industrielles locales exposées aux difficultés de leur développement auxquelles s'ajoutent les multiples délocalisations. A ces faits, s'ajoutent des causes structurelles telles que, le poids de la fiscalité expliqué par le niveau élevé des dépenses publiques, des financements insuffisamment orientés vers le tissu industriel, le mauvais fonctionnement du marché du travail qui évite les contrats de travail à durée indéterminé jugés trop rigides. Le contournement de cette rigidité conduit au développement des contrats à durée indéterminée. Le manque d'innovation des entreprises et leur mauvais positionnement associé à une compression de leurs coûts et leurs marges expliquent également la réduction de leurs capacités d'investissement et d'innovation empêchant la montée en gamme justifient aussi la perte de la compétitivité. La France a outre ces faiblesses, des atouts importants entre autres, ses pôles industrielles d'excellence mondiale

B/ La conception des leviers multiples sur lesquels le gouvernement porte son engagement

Pour soutenir la compétitivité, la croissance et l'emploi, le gouvernement a initié des leviers multiples de nature financière, fiscale, organisationnelle, budgétaire et judiciaire. Au plan organisationnel, des réunions des ministres de l'économie et des finances et Premier ministre furent organisés pour impliquer tous les ministres aux engagements du gouvernement en la matière. Un calendrier accéléré de travail a été mis en place par le Président de la république. Au plan financier, le pacte a suscité la création d'une Banque publique d'investissement (BPI), proche des agents économiques locaux dans le financement des PME, des établissements de taille intermédiaire, des filières stratégiques par des services financiers de proximité, ais aussi par le co-financement de capitaux privés. La BPI s'appuie sur un réseau régional et entend être un outil offensif de croissance . Un levier fiscal établi par le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a été mis en place. Au plan budgétaire, un engagement de redressement des finances publiques et la stabilité financière dans un contexte de volatilité des marchés a été retenu. En matière de soutien des entreprises à l'innovation, une stratégie d'accompagnement de montée en gamme a été fixée avec un engagement de diffusion des technologies, d'usage du numérique et un renforcement des moyens de conquêtes des entreprises à l'étranger. Au plan judiciaire, la justice commerciale a été modernisée entre autres par la formation des juges, des recours à des expertises indépendantes, des spécialisations des parquets. Toutefois l'implication des financements privés et publics dans la pratique du pacte et les spécificités locales du marché du travail font du pacte un ensemble d'engagements soutenables par des actions opérationnelles diversifiées de la DDFIP.

II/ L'aboutissement du pacte par des actions opérationnelles diversifiées de la DDFIP

Le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi peut connaître un aboutissement effectif à l'échelle locale par des adaptations du levier fiscal national aux spécificités locales (A) et par un renforcement des stratégies de montée en gamme par la stabilité fiscale locale renforcée associée à une politique des achats publics (B) de la DDFIP, outre d'autres propositions possibles.

A/ Les adaptations du levier fiscal national aux spécificités locales par la DDFIP

En France le marché du travail du secteur industriel est en dégradation perpétuelle par la perte de compétitivité de l'industrie imputable à la concurrence internationale, à l'insuffisance de solidarité de la politique industrielle entre les grandes industries et les PME industrielles.

Or la forte industrialisation génératrice d'emplois en dégradation ne concerne pas toutes les régions de France. Certaines régions ont une structure économique dominée par des PME du secteur des services et donc non- concernées les méfaits de la perte de compétitivité industrielle. Elles ont en revanche des problèmes de croissance économique et de manque d'emploi à résoudre. Le levier fiscal du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi élaboré par le gouvernement au plan national, peut soutenir efficacement le pacte, s'il fait l'objet d'adaptations consistant à l'offrir aux PME du secteur des services éligibles à des appels à projets innovants. Il peut d'agir d'appels à projet d'offres de formation de création d'entreprises innovantes conditionnées à une créativité d'emplois locaux. L'appel à projet peut inciter les PME à recruter des chercheurs informaticiens, chimistes, biologistes...pour la conceptions d'offres commerciales des biens et services répondant au besoins de consommateurs potentiels locaux. Cette stratégie peut renforcer les capacités d'embauche de PME concernées. Cette politique fiscale locale complétée par l'ouverture des points d'accueil DDFIP auprès des services d'impôts des entreprises (SIP) pour renforcer la communication en la matière, peut contribuer efficacement à la réalisation des engagements du pacte prévus par le « *Levier 3: Accompagner la montée en gamme en stimulant l'innovation* ».

B / L'appui aux stratégies de montée en gamme par une stabilité fiscale locale renforcée associée à une politique des achats publics

La montée en gamme des produits d'une entreprise passe par des investissements financiers et donc un recours à l'emprunt remboursable sur une courte ou longue durée. Or l'instabilité de l'environnement juridique et fiscal des entreprises génère des incertitudes et dissuade l'investissement par crainte des risques des réglementations fiscales postérieures à court terme et à moyen terme. L'anticipation des externalités négatives susceptibles d'empêcher le remboursement d'un prêt ou même la perte de la clientèle potentielle ayant justifié l'innovation (cas de hausse de fiscalité locale) n'incitent pas le recours des entreprises à l'emprunt pour financer des investissements, même si les barrières à l'emprunt sont allégées par les services de la Banque publique d'investissement. Ainsi, la DDFIP peut proposer aux préfets de région et du département, le renforcement du *Levier 7 «Faciliter la vie des entreprises en simplifiant leur environnement...»* et la *Décision n ° 26* consacrant la stabilisation sur une période de cinq ans, cinq dispositifs fiscaux pour l'investissement et la vie des entreprises. Cela peut se faire en offrant aux Collectivités territoriales une assistance dans la mise en place d'une politique fiscale locale stable pour créer de nouvelles pôles de compétitivité. La DDFIP peut aussi renforcer la pratique du Crédit d'impôt Recherche (CIR) par des appels à projets innovants permettant aux entreprises locales de conquérir des parts de marché à l'étranger. Elle peut aussi, avec le concours des préfets de région et du département, inciter les collectivités territoriales, par des notes de service et ateliers de sensibilisation, à réserver certains achats publics aux PME industrielles locales, de sorte que ces dernières obtiennent des capacités d'innovation pour accroître la productivité et créer des emplois.

En définitive, la perte de compétitivité impacte la croissance et l'emploi. Les imperfections du secteur industriel, la concurrence internationale, les causes structurelles, l'insuffisance de politique de solidarité industrielle...expliquent la dégradation d'emplois du secteur industriel. Par des discours et réunions, le gouvernement a pris des engagements structurés sur plusieurs leviers au moyen du Pacte national de compétitivité pour la croissance et l'emploi. Il entend par ce pacte, redynamiser la croissance et l'emploi dans un cadre de partenariat qui intègre la décentralisation. Ce pacte fait de la Banque publique d'investissement, un outil de croissance offensif. Le rétablissement de la croissance et la conquête de parts des marchés des entreprises françaises sont soutenus par plusieurs leviers d'ordre financier, fiscal, juridique et structurel ; notamment la stabilité de l'environnement fiscal et celui des marchés financiers. L'accompagnement à l'innovation et la montée en gamme des PME du secteur industriel commande une diffusion des nouvelles technologies, une pratique du numérique et une mise en place de nouvelles actions consistant à réorienter des pôles de compétitivité vers des produits et services à industrialiser, ainsi que la distinction des pôles stratégiques à rayonnement international.

Date de publication: 25/07/2022